

VENTE D'UNE MAISON OU D'UN TERRAIN

Liste de pièces et éléments à fournir

PAR LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

- √ Copie de votre pièce d'identité (ou titre de résidence en France)
- √ Si vous êtes marié : le cas échéant, copie de votre contrat de mariage
- ✓ Si vous êtes pacsé(e) : copie du contrat et de la déclaration faite au tribunal d'instance (si le PACS n'a pas été reçu par acte notarié)
- √ Adresse, profession

PAR LE VENDEUR

- ✓ Acte d'acquisition
- √ Titres de propriété antérieur(s) qui serai(en)t en votre possession
- √ Copie du dernier avis de taxes foncières
- ✓ Si le bien est hypothéqué, joindre les coordonnées de la banque à rembourser (n° du prêt Agence)
- √ Si le bien est loué, copie du bail en cours
- ✓ Si le bien a déjà été loué, dernier bail et copie de la lettre de congé
- ✓ Dossier de construction de l'immeuble et de tout agrandissement : permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité, assurance dommageouvrage
- ✓ Liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans affectant l'immeuble (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- ✓ Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- ✓ Copie des autorisations sollicitées et obtenues (par ex : pour faire réaliser des travaux)

- ✓ Si le bien se situe dans un lotissement :
 - Coordonnées de l'association syndicale du lotissement

.....

- Cahier des charges et statuts de l'association syndicale gestionnaire
- Copie des trois derniers procès-verbaux de l'association syndicale
- ✓ Dossier de diagnostics techniques comprenant :
 - Diagnostic amiante sur les parties privatives et les parties communes (immeuble construit avant le 1er juillet 1997)
 - Diagnostic plomb datant de moins d'un an (immeuble construit avant le 1er janvier 1949)
 - Etat parasitaire datant de moins de 6 mois à la date de la vente (si arrêté préfectoral classant la commune comme infestée)
 - Etat des risques naturels et technologiques datant de moins de 6 mois à la date de la vente
 - Diagnostic de performance énergétique (si le bien est concerné)
 - Diagnostic gaz (si le bien est concerné)
 - Diagnostic électricité (si le bien est concerné)
 - Certificat d'assainissement (si l'immeuble dispose d'un système d'assainissement individuel)
- ✓ En cas de plus–value :
 - Facture des diagnostics
 - Facture des frais d'acquisition
 - Facture de la commission d'agence
 - Facture des travaux ainsi qu'il a été dit ci-dessus.
- ✓ Le questionnaire « La vente d'une maison » dûment rempli

N'hésitez pas à contacter l'étude ACTE 3 qui vous aidera à affiner et à adapter à votre dossier la liste des pièces à fournir.

Site de FLEURBAIX - RICHEBOURG: 03.21.61.63.61

Site de LILLE: 03.69.12.57.00